

FAQ 2 – questions 2 – 7

Question 2

Dans le cadre de l'appel d'offres AO 254, travaux de revêtements de sol souples et peinture, pourriez-vous nous informer sur les questions suivantes :

- Cahier des Charges, page 8 Point 10 Offre conjointe et sous-traitance

Dans le cas d'une offre conjointe, est-ce qu'il y a un nombre maximum d'opérateurs économiques qui y participent ?

Réponse 2

Non, il n'y a pas un nombre maximum d'opérateurs économiques.

Question 3

Dans le cas d'une offre avec un seul soumissionnaire, est-ce qu'il y a un pourcentage maximum de travaux à donner aux sous-traitants ?

Réponse 3

Non, il n'y a pas de pourcentage maximum de travaux à donner aux sous-traitants.

Question 4

- Cahier des Charges, page 23, point 5.3 État et préparation du support: "Lors de la vérification qui lui incombe, l'entrepreneur doit faire part de ses réserves concernant notamment les points suivants..." Dans le cas où le support n'est pas bon et l'entrepreneur fait ses réserves, comment est-ce qu'on stabilise le coût des travaux extra à faire pour rendre le support conforme?

Réponse 4

Dans le cas où le support n'est pas conforme, il appartient à la Cour de faire le nécessaire pour y remédier.

Question 5

- Cahier des Charges, page 23, point 5.4 Pose des revêtements: "Ce travail doit comprendre évacuation et remise du mobilier et/ou équipements techniques dans les bureaux." Quels sont les équipements techniques?

Réponse 5

Les équipements techniques sont : ordinateur et imprimante.

Question 6

Cahier des Charges, page 23, point 5.4 Pose des revêtements: "Ce travail doit comprendre évacuation et remise du mobilier et/ou équipements techniques dans les bureaux." Comment est composé le mobilier ?

Réponse 6

- **bureau standard** : 1 lampe halogène, 1 bureau avec angle, 1 caisson mobile, 1 caisson fixe, 1 à 2 armoire(s) haute(s), 1 armoire basse, 1 table servante, 1 PC, 0,25 imprimante, 1 tableau blanc/liège, 1 chaise tournante, 2 chaises visiteurs, 1 plante, 1 porte-manteau et 1 cadre.
- **bureau de direction** : 1 lampe halogène, 1 bureau avec angle, 1 table de réunion ou table de convivialité, 1 caisson mobile, 1 caisson fixe, 2 à 3 armoires hautes, 2 à 3 armoires basses, 1 table servante, 1 PC, 1 tableau blanc/liège, 1 chaise tournante, 4 à 8 chaises visiteurs, 1 plante, 1 porte-manteau et 2 cadres.

Question 7

Cahier des Charges, page 23, point 5.4 Pose des revêtements: “Ce travail doit comprendre évacuation et remise du mobilier et/ou équipements techniques dans les bureaux.” Où est-ce qu'on doit porter le mobilier et les équipements ? Sur le même étage du bâtiment ou bien loin du poste de travail ?

Réponse 7

Le mobilier doit être évacué de la zone en rénovation et être stocké dans les couloirs attenants.